

# *RAPPORT DE TRANSPARENCE*

*2009-2010*

## SOMMAIRE

<i>Préambule</i> .....	3
<i>Chapitre 1 - Présentation d'aCéa</i> .....	4
1-1 <i>Le Cabinet en France</i> .....	5
1-2 <i>Le réseau JPA International</i> .....	5
1-3 <i>Gouvernance et modalités d'organisation et de fonctionnement du cabinet aCéa</i> .....	8
1-3-1 <i>Gouvernance et organisation interne</i> .....	8
1-3-2 <i>Organisation interne</i> .....	9
<i>Chapitre 2 - Gestion des risques</i> .....	10
2-1 <i>Indépendance</i> .....	10
2-2 <i>Qualité</i> .....	11
<i>Chapitre 3 - Activité</i> .....	14
<i>Chapitre 4 - Formation</i> .....	15
<i>Chapitre 5 - Information sur les bases des rémunérations des associés</i> .....	17
<i>Conclusion</i> .....	18
<i>Annexe – Déclaration de l'organe de direction</i> .....	19

## *PRÉAMBULE*

### *RÉFÉRENCES AUX TEXTES*

*Conformément à l'article R 823-21<sub>1</sub> du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence. Ces dispositions entrent en vigueur pour les exercices clos après le 1<sup>er</sup> juin 2008.*

## CHAPITRE 1

### PRÉSENTATION D'aCéa

#### 1-1 LE CABINET EN FRANCE

*Cabinet d'audit et d'expertise comptable indépendant, implanté à Villeneuve d'Ascq (Lille Métropole Communauté Urbaine), aCÉa est aujourd'hui l'un des leaders régionaux dans sa discipline.*

*Notre vocation première est de **faciliter la vie de l'entreprise et contribuer à son développement**, en lui apportant les meilleures compétences en termes d'**expertise comptable, d'audit et de conseil**.*

*aCÉa est une société anonyme au capital de 300 960 €, réparti en 20 064 actions détenues à hauteur de 99.96%% par la S.A.R.L. aCÉa consultant, le solde étant détenu par des associés personnes physiques.*

*aCÉa Consultant est une S.A.R.L. au capital de 2 746 905 €, divisé en 183 127 parts sociales.*

*Animé par huit associés avec l'appui de plus de soixante-dix collaborateurs, aCÉa intervient dans la plupart des secteurs économiques : entreprises de service, banque-assurance, distribution et négoce, industries, santé, enseignement, professions libérales, associations...*

*aCÉa est organisé en deux pôles principaux : **expertise comptable et audit**.  
Un troisième pôle, transversal et dédié au **conseil**, regroupe quant à lui plusieurs services.*

*Les responsables de pôle ou de service ont pour principales missions de veiller au respect des procédures et à la satisfaction des clients.*

#### **Audit légal et contractuel.**

*Nous conduisons les missions de commissariat aux comptes dans le cadre de la réglementation en vigueur et à l'exclusion de toute autre prestation de service.*

*Nous nous assurons de la mise à disposition d'une information financière fiable et contrôlée, dans le respect des règles déontologiques de notre profession et de nos valeurs d'indépendance.*

*Les procédures de contrôle qualité de nos travaux, notre formation technique permanente et notre organisation satisfont aux exigences de nos normes professionnelles, homologuées par la Chancellerie, après avis du H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes).*

#### 1-2 LE RÉSEAU JPA INTERNATIONAL

*Dès 1990, aCÉa a adhéré à un réseau de cabinets indépendants JPA International permettant à ses clients de bénéficier à la fois de cabinets de proximité et d'une implantation internationale.*

*Le réseau JPA International réunit aujourd'hui 3 500 professionnels indépendants qui représentent 130 structures dans 42 pays à l'échelle mondiale.*

*Il s'est développé autour d'échanges d'expériences, du partage des bonnes pratiques professionnelles et de la coopération sur les dossiers transnationaux.*

*JPA International est une société anonyme au capital de 69 300 euros regroupant des experts comptables, des commissaires aux comptes et des conseils indépendants.*

*JPA International a développé une filiale, JPA Consulting International destinée à accueillir les membres exerçant des activités non réglementées.*

*La vocation du réseau repose sur les objectifs suivants :*

- ⇒ mettre à disposition des équipes avec un niveau élevé de compétences une information sur les évolutions professionnelles,*
- ⇒ participer activement à la formation et à l'information des clients,*
- ⇒ poursuivre une veille conceptuelle et méthodologique permettant d'offrir à des clients un niveau de prestations haut de gamme,*
- ⇒ être l'interlocuteur privilégié pour des clients dans le cadre de l'évolution des standards d'audit et comptables internationaux.*

*Le réseau axe ses orientations sur les perspectives suivantes :*

- ◇ renforcer sa notoriété internationale en organisant des synergies locales et transversales,*
- ◇ renforcer sa présence sur nos marchés actuels,*
- ◇ aider les clients à la mise en œuvre et à l'optimisation de systèmes adaptés en matière de :
  - normalisation,*
  - sécurité financière,*
  - contrôle interne,*
  - gouvernance d'entreprise.**

*Le réseau JPA International a, depuis sa création en 1987, développé une charte qualité applicable à tous ses membres. JPA International est un réseau de cabinets indépendants, de taille moyenne, de structure identique, partageant :*

- la même ambition d'un service de qualité et de proximité,*
- la même éthique, fondée sur nos valeurs de compétence et d'indépendance.*

*Les manifestations professionnelles au sein du réseau JPA International nous permettent de participer en commun au développement de techniques, à la mise au point de logiciels, d'échanger nos compétences, de participer à des cycles de formation pluridisciplinaires.*

*Notre ambition est de participer au développement de relations professionnelles internationales dans son sens le plus large, et d'y associer notre clientèle :*

- *en développant, par des contacts permanents avec les autres membres du réseau, un savoir-faire international assorti d'une compétence multiculturelle,*
- *en accompagnant nos clients dans leurs projets internationaux, chaque membre étant dans sa région ou son pays « relais JPA » pour les clients du réseau désireux d'exporter ou de s'implanter hors de leur région d'origine.*

### *La compétence*

*Par le partage des expériences de chacun dans le réseau, la participation en commun à des opérations de haut niveau au sein de groupes multinationaux, l'organisation de formations pour associés et collaborateurs, nous développons et entretenons un niveau de qualité professionnelle élevé.*

### *L'indépendance*

*En tant que professionnels, nous agissons dans le respect des règles de déontologie de nos pays respectifs.*

*En tant que membres du réseau, nous nous engageons en outre, à ce qu'il n'existe aucun intérêt financier, matériel ou personnel significatif susceptible de remettre en cause notre indépendance professionnelle dans l'accomplissement d'une mission ou l'expression d'une opinion.*

### *Dans le cadre de nos missions contractuelles d'expertise comptable et de conseil :*

- *nous nous engageons à agir dans le sens du respect des normes comptables, pour promouvoir une image financière transparente, sincère et fidèle de la société.*

### *Dans le cadre de nos missions d'audit :*

- *nous nous engageons à ne pas prendre part aux décisions de gestion de nos clients.*
- *nous attestons, d'autre part, que notre cabinet, ses associés et collaborateurs, n'ont dans la société vérifiée, aucun intérêt personnel, matériel ou financier.*

### *Dans le cadre des apports de clientèle en provenance ou en direction d'autres cabinets du réseau :*

- *nous nous engageons à prendre toute mesure pour que chaque cabinet amené à intervenir auprès d'un client du réseau conserve sa totale indépendance.*

*Chaque cabinet engage sa responsabilité pour les travaux effectués et le conseil fourni lors des missions réalisées pour les clients d'un autre membre du réseau.*

*Pour en savoir plus : [www.jpainternational.com](http://www.jpainternational.com)*

*Enfin, JPA International est membre depuis le 25 juin 2009 du Forum of Firms. Ce Forum est rattaché à l'IFAC (International Federation Of Accountants), organisation internationale qui a notamment pour vocation d'établir les standards liés à l'audit, qu'il s'agisse des normes techniques, des normes qualités ou des normes académiques*

*L'appartenance à ce Forum implique le respect par ses membres des standards suivants :*

- ISA : International Standards on Auditing,*
- IES : International Education Standards,*
- ISQC : International Standards on Quality Control.*

*Tous les cabinets du réseau JPA International entrés dans ce processus sont donc engagés dans le respect de cette dimension normative.*

*aCÉa a donc conduit toutes les démarches afin de remplir les critères nécessaires.*

*Pour en savoir plus : <http://www.ifac.org/ForumofFirms>*

*JPA International est organisé autour d'une structure centrale basée à Paris sous la responsabilité de son Président. Les activités opérationnelles sont assurées par un Directeur Général, un Chef de Projet et une assistante.*

*Un comité de direction ad hoc (le « board ») a pour objectif de travailler sur toutes les questions liées aux axes de développement du réseau, à sa stratégie en matière de communication et à la définition des procédures qualité devant être mises en œuvre au regard des réglementations tant nationales qu'internationales.*

*Ce comité de direction compte aujourd'hui 15 personnes représentant les cabinets de pays implantés sur chaque continent.*

*L'équipe de JPA International sous l'autorité de son Directeur Général rend compte des travaux réalisés au comité de direction à l'occasion :*

- ◇ de 3 réunions annuelles sur le plan international,*
- ◇ de 4 réunions annuelles sur le plan national français.*

*Les principaux chiffres du réseau JPA International sont les suivants :*

- ✓ 130 cabinets
- ✓ 42 pays
- ✓ 3 500 collaborateurs et associés
- ✓ environ 30 000 clients
- ✓ chiffres d'affaires de 110 M€

*Les membres du réseau étant indépendants, ces informations correspondent à des données combinées.*

*Sur le plan plus particulier de la qualité, chaque membre est soumis à un contrôle qualité à l'occasion de son entrée dans le réseau. Ce contrôle est effectué sur site par une équipe de professionnels habitués aux standards internationaux et en particulier à l'application de la norme ISQC1.*

*Au-delà de cet audit initial, les membres sont amenés à compléter un questionnaire qualité mis à jour annuellement sur une base déclarative et supportent des contrôles qualité qui sont effectués régulièrement tous les 2 à 3 ans. Une procédure d'urgence est prévue, dans l'hypothèse ou un fait particulier justifierait une intervention ou des décisions immédiates.*

*Tous les cabinets engagés dans le processus Forum Of Firms sont soumis par ailleurs à un contrôle spécifique destiné à s'assurer du respect des standards établis par l'IFAC.*

*Au niveau français, le réseau JPA International regroupe 17 membres indépendants répartis sur l'ensemble du territoire.*

### **1-3 GOUVERNANCE ET MODALITES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU CABINET aCéa**

#### **1-3-1 Gouvernance et organisation interne**

*aCéa est administré par un conseil d'administration composé de 5 membres :*

- *Christophe SEGARD, président,*
- *Jean Philippe VAN DJIK, directeur général délégué,*
- *Cedric TOULEMONDE, administrateur,*
- *Audrey GUGGINO-CRENU, administrateur,*
- *Véronique HOTTIN DOUCHET, administrateur.*

*Par ailleurs, un Comité de Direction a été mis en place. Il se compose de trois associés : **Audrey GUGGINO-CRENU**, **Véronique HOTTIN-DOUCHET** et **Christophe SEGARD**. Il propose les orientations stratégiques et s'assure du développement et de la coordination des différents pôles opérationnels.*

*Les activités sont organisées sur la base d'une planification stratégique et opérationnelle annuelle formalisant les responsabilités de chaque intervenant au titre de ses fonctions sur les dossiers de commissariat aux comptes.*

### *1-3-2 Organisation externe*

*aCéa est certifié Référentiel AFAQ Engagement de Service « Audit Statutaire Premium » depuis 2007 pour une qualité de service élevée dans les missions d’audit auprès des Entités d’Intérêt Public, sociétés consolidées et/ou consolidantes et entités présentant des comptes combinés.*

*Ce label exige de la part des cabinets certifiés de respecter 10 engagements précis afin de garantir un niveau élevé de service dans les missions d’audit légal :*

- 1. Veiller à l’indépendance des équipes et à l’absence de conflits d’intérêts*
- 2. Mettre à disposition des équipes hautement compétentes*
- 3. Mettre en place des équipes formées à l’environnement des clients*
- 4. Offrir une réactivité optimisée*
- 5. Proposer des méthodes de travail adaptées au mode de fonctionnement des clients*
- 6. S’appuyer sur des experts compétents sur les sujets spécifiques*
- 7. Proposer une offre de dimension internationale*
- 8. Organiser un co-commissariat aux comptes apporteur de valeur*
- 9. Proposer un accueil de qualité*
- 10. Assurer une démarche de relations permanentes avec le client*

*Dans le cadre de cette certification, le cabinet aCéa a mis en place une procédure d’audit interne réalisé par un associé. Il est en outre contrôlé tous les ans par l’AFAQ sur le respect de l’ensemble des points cités.*

*L’ADACEIP, (Association de Développement des Activités de Commissariat aux Comptes dans les Entités d’Intérêt Public) a été créée afin de regrouper tout cabinet souhaitant s’engager dans cette démarche de certification qualité. Elle a pour objectif au travers de ses membres, de son bureau et de son comité scientifique, d’apporter toute réflexion contribuant à l’application et à l’évolution de référentiel « **AUDIT STATUTAIRE PREMIUM** ».*

*aCéa est l’un des membres fondateurs de l’ADACEIP (pour toute information complémentaire : <http://www.adaceip.fr>).*

## CHAPITRE 2

### GESTION DES RISQUES

#### 2.1 INDÉPENDANCE

Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet :

Conformément au code de déontologie et à l'engagement de service n° 1 du Référentiel AFAQ Engagement de Service « Audit Statutaire Premium », le Cabinet acēa veille à s'assurer de la mise en œuvre et de l'application des critères suivants au regard de l'indépendance.

Indépendance du personnel et des intervenants sur les dossiers :

- a) Au-delà du respect de la déontologie professionnelle relative à l'indépendance, chaque intervenant atteste par écrit de son indépendance et de l'absence de conflits d'intérêts vis-à-vis des clients.
- b) Le cabinet veille à ce qu'un mandat ne représente pas une part significative de ses activités (seuil maximum fixé à 10% du chiffre d'affaires).

Indépendance au regard des prestations sortant du périmètre de l'audit légal :

Le réseau JPA International a développé une procédure que tout membre pressenti aux fonctions d'auditeur légal doit respecter. Un extrait de cette procédure permet de préciser le périmètre des actions à mener :

« ...est ainsi considérée comme **incompatible avec une mission d'audit légal**

- toute prestation de services n'entrant pas directement dans le cadre des diligences liées à la mission du commissaire aux comptes.

Cette incompatibilité s'applique à l'entité auditée mais s'étend également aux entités « liées » c'est-à-dire :

- aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle
- notamment hors du territoire d'exercice habituel du cabinet prestataire... »

« ...A travers l'application de la réglementation française de l'audit légal, ce sont donc **toutes les prestations** effectuées par les cabinets qui **sont concernées** car potentiellement en situation d'incompatibilité.

En conséquence, **avant d'accepter une mission d'audit légal** ou toute autre prestation de service, vous êtes tenus d'effectuer une **vérification de la compatibilité** de cette mission auprès des autres membres du réseau... ».

Cette procédure a été développée **pour respecter** en outre le **Référentiel Audit Statutaire Premium** indiquant l'engagement suivant :

« **Les sociétés de commissariat aux comptes faisant partie d'un réseau international s'assurent que les règles françaises d'indépendance ont été communiquées aux structures membres ou à l'entité de coordination et d'animation dudit réseau** ».

### Rotation des signataires

Conformément au code de déontologie et à l'article L 822-14 du Code de Commerce, une procédure a été mise en place afin de respecter la rotation des associés signataires sur les mandats EIP (entité d'intérêt public)

## 2.2 QUALITÉ

L'environnement auquel appartient le Cabinet acéa a permis de développer des procédures de contrôle qualité qui sont mises en œuvre à plusieurs niveaux :

- au titre de son appartenance au réseau JPA International

Comme il a été indiqué précédemment, en tant que membre de JPA International, le Cabinet acéa est tenu d'alimenter un dispositif permettant de s'assurer que les critères qualité tels que définis par le réseau JPA International sur la base de la norme ISQC1 sont effectivement appliqués.

Les principaux thèmes se déclinent autour du plan de travail suivant :

⇒ les informations générales :

- ✓ répartition capitalistique,
- ✓ répartition d'activité,
- ✓ mesure de l'indépendance économique...

⇒ ressources humaines :

- ✓ recrutement,
- ✓ formation...

⇒ organisation des missions :

- ✓ acceptation,
- ✓ normes professionnelles utilisées,
- ✓ assurances...

⇒ déontologie :

- ✓ indépendance...

⇒ honoraires et rémunérations

⇒ organisation générale et méthodes de travail :

- ✓ délégation,
- ✓ référentiel ...

⇒ système d'information :

- ✓ applications,
- ✓ mesures de sécurité...

⇒ contrôle et inspection :

- ✓ contrôles nationaux ou régionaux organisés par les autorités compétentes...

*L'alimentation et la fiabilité des données liées à ce dispositif sont contrôlées par l'équipe de JPA International.*

Au titre de l'exercice de l'activité de commissariat aux comptes au regard de la réglementation française :

*Chaque phase de travail au titre des missions de commissariat aux comptes fait l'objet d'un contrôle de validation de travaux effectués :*

- ◇ acceptation d'un mandat,
- ◇ orientation et planification de mission,
- ◇ intervention intérim,
- ◇ intervention finale,
- ◇ travaux fin de mission,
- ◇ émission des rapports.

*Ces contrôles sont placés sous la responsabilité du responsable du pôle Audit qui prend toutes les mesures nécessaires pour que les opérations s'accomplissent dans les conditions prévues.*

Avant la signature des rapports : chaque signataire d'un dossier ASP (AUDIT STATUTAIRE PREMIUM) s'engage à soumettre ses dossiers à la revue indépendante d'un responsable de mission étranger au dossier inscrit sur une liste interne prévue à cet effet.

*Cette revue permet :*

- d'une part, d'apprécier les diligences effectuées sur le dossier et l'opinion qui en découle,
- et, d'autre part, de s'assurer de la présence dans le dossier des documents obligatoires ainsi que de la formalisation des rapports.

*Une fiche de revue indépendante visée formalise ce contrôle.*

***Cette fiche est obligatoirement requise pour l'obtention de la signature des rapports par l'associé en charge du dossier.***

*Enfin, une procédure spécifique est mise en œuvre pour s'assurer des modalités de classement et d'archivage des données annuelles dans les dossiers permanents.*

*Au titre des contrôles réalisés par nos institutions de tutelle (art R 821-26) :*

*Le dernier contrôle qualité CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes) a été effectué au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005. Sur cette même période, le cabinet a été soumis à un contrôle de la Compagnie Régionale de Douai.*

*Au titre de la certification AFAQ Engagement de Service « Audit Statutaire Premium »*

*L'application du référentiel Audit Statutaire Premium implique un contrôle de l'AFAQ selon les modalités suivantes :*

- *un audit de certification est assuré pour une période de trois ans*
- *chaque année en dehors de cet audit triennal, un audit de suivi est effectué par des auditeurs de l'AFAQ permettant de valider le respect des engagements.*

*A ce titre le cabinet a en interne désigné un responsable « certification » en charge de s'assurer de l'application permanente des engagements du référentiel d'une part et un contrôleur « qualité » indépendant des activités d'audit légal concernées d'autre part.*

*Le cabinet aCéa a fait l'objet d'un nouvel audit de la part de l'AFAQ en janvier 2010, les conclusions de ces audits ont été positives.*

## CHAPITRE 3

### ACTIVITÉ

Au titre des activités de commissariat aux comptes, le tableau suivant présente les données particulières du cabinet aCÉa prises en compte dans le cadre de l'activité globale d'aCÉa et des activités globales combinées des membres indépendants du réseau JPA International (exercice clos au 30 juin 2010 pour le réseau et au 30 septembre 2010 pour aCÉa)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Honoraires relatifs au contrôle légal des comptes</i>	<i>Honoraires Totaux</i>
<u>Cabinet aCÉa</u> 30/9/2010	3 515	7 399
30/9/2009	3 546	7 078
<b>Chiffre d'affaires combiné</b>		
<u>Réseau JPA International</u>	110 000	

Dans le cadre de ses activités liées au commissariat aux comptes et pour répondre aux obligations de l'article R 823-21 du Code de commerce, il est présenté ci-après la liste des entités pour lesquelles le cabinet aCÉa a effectué une mission d'audit légal des comptes au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010 :

- *La liste des entités, établissements de crédit, faisant appel public à l'épargne :*

- ✓ *Banque Accord*
- ✓ *Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe*
- ✓ *Groupe Cofidis*

- *La liste des autres établissements de crédit :*

- ✓ *Banque Commerciale du Marché Nord Europe*
- ✓ *Bail Actéa*
- ✓ *Bail Immo Nord*
- ✓ *Batiroc Normandie*
- ✓ *Banque Populaire du Nord*
- ✓ *Crédit Municipal de Lille*

- *La liste des autres entités faisant appel public à l'épargne :*

- ✓ *Groupe Auchan*

## CHAPITRE 4

### FORMATION

*Le cabinet aCÉa définit chaque année un plan de formation au regard des besoins liés à l'actualité technique et professionnelle d'une part, et des demandes et du profil des collaborateurs, d'autre part.*

*Le plan de formation est décliné de la manière suivante :*

#### À l'attention des collaborateurs débutants :

*Dans le cadre des engagements de service, une formation d'une journée est destinée à présenter les engagements de service ASP ainsi que les principaux éléments de l'environnement professionnel des commissaires aux comptes :*

- ◇ *L'environnement international*
- ◇ *L'environnement national*
- ◇ *Le code de déontologie*
- ◇ *Les normes d'exercice professionnel*
- ◇ *Les procédures d'audit applicables*

*En outre, les collaborateurs débutants suivent des formations spécifiques sur les procédures internes du cabinet et les outils d'audit utilisés.*

#### À l'attention des collaborateurs confirmés :

*Les collaborateurs confirmés suivent des formations sur les techniques avancées d'audit ainsi que sur les spécificités des secteurs dans lesquels ils interviennent de manière principale.*

*Dés qu'ils ont atteint une expérience suffisante, ils suivent une formation de « chef de mission » axée sur l'approche par les risques et l'organisation des missions.*

*Enfin, des formations sont régulièrement organisées sur l'actualité professionnelle et l'évolution des règles et normes professionnelles. En particulier, une journée de séminaire consacrée à ce sujet est organisée tous les ans avec les autres cabinets membres de l'ADACEIP, conformément à l'engagement de service N°2.*

*Ces différentes formations peuvent être organisées en interne ou en collaboration avec d'autres cabinets membres de JPA. A défaut, il est fait appel aux formations externes, dispensées par les instances professionnelles (Ordre ou Compagnie) ou par d'autres organismes.*

*D'une manière générale, une fois tous les deux mois, est tenue une réunion d'information dédiée à l'actualité professionnelle et à la déclinaison opérationnelle des conséquences liées.*

*Au-delà de ces aspects récurrents, des actions externes sont organisées chaque fois que nécessaire, au regard du profil spécifique du collaborateur ou des besoins liés à la connaissance d'un secteur particulier.*

*Enfin, tous les collaborateurs stagiaires, qu'ils soient dans le cursus du diplôme d'expertise comptable ou du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, respectent l'ensemble des obligations liées au stage et relevant des institutions compétentes.*

*Les commissaires aux comptes inscrits à la Compagnie Régionale participent aux diverses sessions de formation ou de séminaire qui vont au-delà des minimums réglementaires obligatoires (120 jours sur 3 ans).*

## *CHAPITRE 5*

### **INFORMATION SUR LES BASES** **DES RÉMUNÉRATIONS DES ASSOCIÉS**

*Les associés du Cabinet aCéa ont un système de rémunération basé sur les modalités suivantes :*

- *une rémunération annuelle fixe,*
- *des dividendes.*

## CONCLUSION

*L'ensemble des informations fournies dans ce rapport de transparence sera régulièrement mis à jour et validé afin d'en assurer la fiabilité permanente.*

*Les procédures de contrôle opérationnel mises en œuvre au sein du Cabinet aCéa sont destinées à assurer en temps réel toute action de nature à compléter, à améliorer ou à corriger le dispositif en place et ainsi contribuer à la qualité du service destinée aux clients d'aCéa.*

*Christophe SEGARD  
Président Directeur Général*

## ANNEXE : DÉCLARATION DE L'ORGANE DE DIRECTION

*En ma qualité de Président Directeur Général de la société acēa et conformément à l'application de l'article R 823-21 du Code de commerce, j'atteste que les informations décrites dans le présent rapport de transparence sont conformes à la réalité et qu'elles font l'objet de suivi et d'évaluation réguliers destinés à s'assurer de leur qualité, et notamment en ce qui concerne les éléments suivants :*

- *la description du système interne de contrôle qualité et l'efficacité de son fonctionnement,*
- *la vérification de l'existence de procédures relatives aux pratiques d'indépendance mises en place au sein du cabinet,*
- *le respect des dispositions en matière de formation continue.*

*Christophe SEGARD  
Président Directeur Général*